

# Auxiliaire de puériculture (AP)

Éveil, bien-être, maintien de la santé des plus jeunes en vue de leur développement, soutien à la parentalité... Autant de domaines dans lesquels l'**auxiliaire de puériculture** intervient directement auprès des jeunes enfants de moins de 6 ans et de leur famille. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de l'enfant et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec la famille dans le cadre du soutien à la parentalité, mais aussi avec les autres professionnels et les aidants.



Visionnez le témoignage de Laura sur la fiche métier en ligne.

## Découvrez le métier d'auxiliaire de puériculture !

### Quelles missions quotidiennes ?

Dans les établissements d'accueil du jeune enfant, les missions de l'auxiliaire de puériculture s'articulent autour de plusieurs dimensions :

- **Les relations avec les familles** : les auxiliaires de puériculture accueillent, soutiennent et écoutent les familles, dans le respect de celles-ci, recueillent les informations relatives à l'enfant et informent les familles du déroulement de la journée de l'enfant (transmissions écrites ou orales), de manière à assurer une continuité dans la satisfaction des besoins de l'enfant.
- **L'accompagnement de l'enfant** : les auxiliaires de puériculture accompagnent le jeune enfant dans ses **besoins quotidiens** (séparation, repas, change, sieste, jeux, activités) et assurent **les soins quotidiens** (hygiène, diététique) tout en respectant le rythme de chaque enfant. Ils observent les enfants pour les accompagner vers **l'autonomie** et l'apprentissage de la **vie sociale** (respect des règles et consignes liées à la vie en collectivité). Ils mettent en place, en continuité et en cohérence avec l'équipe, les propositions **d'activités et l'accompagnement** au jeu des enfants dont ils ont la responsabilité.

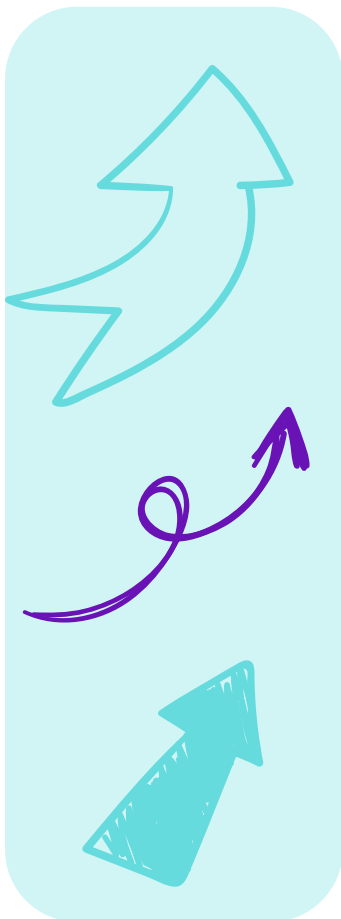
- **La participation à la vie de l'établissement** : ils contribuent à l'élaboration du projet éducatif et participent aux réunions d'équipes. Ils transmettent leurs compétences spécifiques aux professionnels spécialisés dans l'accompagnement et l'éducation des jeunes enfants. Ils font part à l'équipe de leurs observations quotidiennes pour une prévention et une prise en charge individuelle de l'enfant.

### Où peut-on exercer ?

L'auxiliaire de puériculture travaille au sein d'**une équipe pluridisciplinaire** intervenant dans les services de soins ou réseaux de soins des structures sanitaires, médico-sociales ou sociales, en établissement ou à domicile :

- **les crèches et établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) ;**
- **les centres de protection maternelle et infantile (PMI) ;**
- **les instituts médico-éducatifs ;**
- **les services hospitaliers de pédiatrie et de néonatalogie ;**
- **les maternités ;**
- **les pouponnières sanitaires ou sociales.**





## Quelles perspectives d'évolution ?

L'auxiliaire de puériculture **peut évoluer rapidement et facilement**, en devenant :

### AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

- **Référent technique d'une ou deux micro-crèches** (avec l'accompagnement d'un professionnel ayant les qualifications pour être directeur ou directeur adjoint d'établissement d'accueil du jeune enfant la première année d'exercice) ;
- **Directeur adjoint d'établissement d'accueil du jeune enfant ou référent technique de trois micro-crèches** (après une expérience minimale d'un an dans des fonctions de responsable technique ou de référent technique) ;
- **Directeur d'établissement d'accueil du jeune enfant** pour des structures inférieures à 39 berceaux (après une expérience de trois ans dans des fonctions de directeur, directeur adjoint, responsable technique ou référent technique dans un ou plusieurs établissements ou services d'accueil du jeune enfant).

### APRÈS DES FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

- **Aide-soignant** (1 an de formation) ;
- **Aide médico-psychologique** (1 an de formation) ;
- **Assistant médical auprès d'un médecin** (1 an de formation) ;
- **Assistant de régulation médicale** (1 an de formation) ;
- **Infirmier** (3 ans de formation) ;
- **Educateur de jeunes enfants** (3 ans de formation).

## Quelle formation ?

Une formation obligatoire de 11 mois est nécessaire pour accéder au métier d'auxiliaire de puériculture. Elle se partage entre formation en milieu professionnel lors de stages d'immersion et cours théoriques en institut de formation.

La formation est **accessible par la formation initiale**, la **formation continue** et peut également être obtenu par la **validation des acquis de l'expérience** (VAE). Le candidat doit alors justifier des compétences professionnelles acquises en étant salarié ou bénévole, en rapport direct avec le contenu du diplôme.

Des allègements et dispenses de formation sont prévus pour les personnes titulaires de certains diplômes : aide-soignant, assistant de régulation médicale, ambulancier, baccalauréat professionnel services aux personnes et aux territoires (SAPAT) ou accompagnement, soins et services à la personne (ASSP).

Environ 140 instituts de formation sont répartis sur l'ensemble du territoire national.

### VOUS TERMINEZ VOTRE SCOLARITÉ ET SOUHAITEZ TROUVER UNE FORMATION VERS CE MÉTIER ?

- Consultez le site de [l'Onisep](#)
- Rendez-vous sur le site [1 jeune 1 solution](#)

### VOUS ÊTES DEMANDEUR D'EMPLOI ? VOUS CHERCHEZ UNE FORMATION ADAPTÉE À VOTRE SITUATION ?

Consultez les formations sur le site de [Pôle emploi](#)

### VOUS SOUHAITEZ VOUS RECONVERTIR VERS CE MÉTIER ?

- Connectez-vous à [Mon compte formation](#) pour connaître vos droits et vous faire accompagner, en sélectionnant la rubrique [Comment trouver la formation qui vous correspond ?](#) (connexion nominative)
- Faites-vous [accompagner par un expert](#)

### LES OFFRES D'EMPLOI

Vous souhaitez savoir si on recrute près de chez vous ?

Découvrez les offres sur le site de [Pôle emploi](#) et son dossier sur les métiers de la petite enfance.

### DÉCOUVREZ D'AUTRES MÉTIERS DE LA PETITE ENFANCE :

Toutes nos fiches sur les métiers de la petite enfance : [Éducateur de jeunes enfants](#), [Assistant Maternel](#), [Infirmier puériculteur](#), [Garde d'enfant à domicile](#), [Accompagnant éducatif petite enfance](#).

LES MÉTIERS  
DE LA PETITE ENFANCE  
NOUS FONT

**GRANDIR**

[metiers-petite-enfance.gouv.fr](http://metiers-petite-enfance.gouv.fr)